

Colmar, le 17 août 2016

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint plusieurs circulaires concernant les prochaines formations organisées par le service formation de votre corporation le **CTAI FORMATION**.

Le coût de ces formations s'élève à **189 € HT** par stagiaire et par jour pour les adhérents à la corporation et **210€ HT** par stagiaire et par jour pour les non adhérents. Une prise en charge est possible dans les conditions suivantes :

Formations :		Adhérents 2016		Non adhérents	
		CE	Salarié	CE	Salarié
Petites compositions de Noël (1 jour)	Coût du stage	189,00 €HT	189,00 €HT	210,00 €HT	210,00 €HT
	Prise en charge FAFCEA (1)	189,00 €HT		189,00 €HT	
	Prise en charge FAFSEA (2) (exemple sur un salaire de 11 € brut/heure)		85,05 €HT (coût du stage)		94,50 €HT (coût du stage)
			34,65 €HT (2)		34,65 €HT(2)
	Solde	0,00 €	69,30 €HT	42,00 €HT	80,85 €HT
VITRINE DE NOEL (2 jours)	Coût du stage	378,00 €HT	378,00 €HT	420,00 €HT	420,00 €HT
	Prise en charge FAFCEA (1)	378,00 €HT		378,00 €HT	
	Prise en charge FAFSEA (2) (exemple sur un salaire de 11 € brut/heure)		170,10 €HT (coût du stage)		189,00 €HT (coût du stage)
			69,30 €HT (2)		69,30 €HT(2)
	Solde	0,00 €	138,60 €HT	42,00 €HT	161,70 €HT
GRANDS DECORS (3 jours)	Coût du stage	567,00 €HT	567,00 €HT	630,00 €HT	630,00 €HT
	Prise en charge FAFCEA (1)	567,00 €HT		567,00 €HT	
	Prise en charge FAFSEA (2) (exemple sur un salaire de 11 € brut/heure)		255,15 € HT (coût du stage)		283,50 €HT (coût du stage)
			103,95 €HT (2)		103,95 €HT(2)
	Solde	0,00 €	207,90 €HT	63,00 €HT	242,55 €HT

Pour les chefs d'entreprises non-salariés, vous pouvez également bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu s'élevant à **9,67 €** par heure de formation.

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé de cette formation ainsi qu'un bulletin d'inscription à renvoyer par retour de courrier, le nombre de places étant limité.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter notre service formation au 03 89 41 92 92. Pour tous renseignements concernant la prise en charge auprès de votre OPCA, rapprochez vous du service AFORMA au 03.89.23.65 65- Angélique DIEUAIDE ou Michel DE ABREU

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher collègue, nos salutations les meilleures.

Services aux adhérents :
Juridique,
Social,
Environnement,
Formation,
Représentation et défense,
Création,
Recrutement,
Transmission,
Gestion

Catherine HINDERER
Présidente

Accompagnement
Individualisé de l'entreprise
artisanale

(1) MODALITES DE PRISE EN CHARGE FAFCEA POUR CHEF D'ENTREPRISE NON-SALARIE(E) (modalités en vigueur à ce jour)

- le montant de la TVA sera à payer par l'entreprise et pourra être récupéré pour les entreprises assujetties à la TVA
- le nombre d'heures attribué à chaque chef d'entreprise est limité à 100 heures par an pour les formations techniques
- les frais annexes ne sont plus remboursés

(2) MODALITES DE PRISE EN CHARGE FAFSEA POUR LES SALARIES (modalités en vigueur à ce jour) :

- 45 % du coût du stage plafonné à 700 € (salaires et charges inclus) dans la limite des fonds disponibles au FAFSEA

Partenaire de votre entreprise